

**CABINET MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE POINT VISION TOULOUSE**

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de médecins au capital de 300.000 euros

2 Allée Paul Feuga – 31400 TOULOUSE

RCS Toulouse 810 031 138



## **Tarifs d'honoraires des actes médicaux les plus courants pratiqués par votre médecin au 1<sup>er</sup> Janvier 2026 <sup>1</sup>**

**Le Docteur Lucie BERNARDO**exerce dans le secteur conventionnel à honoraires libres dit SECTEUR 2. Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à consulter l'annuaire santé du site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

« Votre médecin exerçant dans le secteur conventionnel à honoraires libres dit SECTEUR 2, détermine librement, à ce titre, le montant de ses honoraires qui peuvent donc être supérieurs à ceux fixés par la Convention le liant à la sécurité sociale. Ce montant doit cependant être déterminé avec tact et mesure, conformément à l'article 53 du Code déontologie médicale, en tenant compte de la complexité de l'acte, de la situation du patient, de la réglementation en vigueur ou de circonstances particulières.

La facturation de dépassements d'honoraires est par ailleurs interdite pour les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS)<sup>2</sup> sauf en cas d'exigence exceptionnelle de leur part concernant l'horaire ou le lieu des actes pratiqués, ou en cas de non-respect du parcours de soins. »

« Seuls peuvent vous être facturés des frais correspondant à une prestation de soins rendue. Le paiement d'une prestation qui ne correspond pas directement à une prestation de soins ne peut pas vous être imposé ». »

**Remboursement par la sécurité sociale des actes réalisés par votre médecin ophtalmologiste :**

**- 70% si parcours de soins coordonnés (90% en Alsace sauf régimes spéciaux)**

**- 30% hors parcours de soins coordonnés**

**- 100% si ALD (affection longue durée), maternité, CMU/ACS ( nouvellement CSS), AME**

**Remboursement par les assureurs complémentaires : selon contrat**

Notre centre est ouvert de 9h à 18h du lundi au vendredi. Néanmoins, pour souscrire à votre convenance et conformément aux dispositions de la convention médicale, un rendez-vous pourra vous être donné le samedi : quel que soit le secteur du médecin, un dépassement modéré du tarif conventionnel sera appliqué le samedi avec tact et mesure.

<sup>1</sup> En application de l'arrêté du 30 mai 2018 relatif à l'information des personnes destinataires d'activités de prévention, de diagnostic et/ou de soins

<sup>2</sup> Désormais remplacées par la « Complémentaire Santé Solidaire avec ou sans participation financière » : <https://www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr/complementairesantesolidaire.php>

**CABINET MEDICAL OPHTHALMOLOGIQUE POINT VISION TOULOUSE**

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de médecins au capital de 300.000 euros

2 Allée Paul Feuga – 31400 TOULOUSE

RCS Toulouse 810 031 138



## ACTES PROFESSIONNELS LES PLUS COURAMMENT PRATIQUES AU CABINET (Tarifs SECTEUR 1)

	<b>Honoraires pratiqués</b>	<b>Base de remboursement</b>
Consultation (dans le cadre du parcours de soins coordonnés) / CS+MPC+MCS *Majoration pour adressage urgent sous 48h (+MCU)	31,50€	31,50€
	+15€	+15€
Consultation (hors parcours de soins coordonnés)	35€ (maximum)	25€
Consultation complexe	46€	46€
Consultation très complexe	60€	60€
Avis ponctuel de consultant (APC)	60€	60€
Acte non remboursable	Voir lentilles de contact	Voir lentilles de contact

## ACTES PROFESSIONNELS LES PLUS COURAMMENT PRATIQUES AU CABINET (Tarifs SECTEUR 2)

	<b>Honoraires pratiqués</b>	<b>Base de remboursement</b>
Consultation / CS+MPC+MCS <sup>3**</sup>	40€	31,50€
Consultation (CS)	65€	23€
Avis ponctuel de consultant (APC)	85€	60€
Acte non remboursable	Voir lentilles de contact	Voir lentilles de contact

Un acte spécifique non remboursable par la sécurité sociale peut être réalisé en même temps qu'un acte remboursable (Art.66 Convention médicale).

« Votre médecin doit obligatoirement vous informer avant de réaliser un acte non remboursé par la sécurité sociale. En outre, dès lors que les dépassements d'honoraires des actes et prestations facturés atteignent 70 €, votre professionnel doit vous en informer par écrit, préalablement à la réalisation de la prestation ».

<sup>3\*\*</sup> Majoration pouvant être cotée par dérogation par les médecins exerçant dans le secteur conventionnel à honoraires libres dit SECTEUR 2 pour les patients bénéficiant de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS), remplacées par la Complémentaire Santé Solidaire.



**Tarifs d'honoraires des actes médicaux les plus courants pratiqués  
par votre médecin au 1<sup>er</sup> Janvier 2026**

**ACTES TECHNIQUES LES PLUS COURAMMENT PRATIQUES AU  
CABINET (SECTEUR 1)**

<b>Accès direct spécifique : Lunettes, Glaucome</b>	<b>Honoraires pratiqués</b>	<b>Base de remboursement</b>
Vision binoculaire + motricité	40,02€	40,02€
RNM + exploration des flux lacrymaux	31,27€	31,27€
Pachy + RNM	33,29€	33,29€
OCT + Fond d'œil	73,36€	73,36€
OCT + exploration des flux lacrymaux	68,42€	68,42€
OCT + RNM	69,66€	69,66€
FO+ exploration des flux lacrymaux	38,67€	38,67€
Fond d'œil + Pachy	40,30€	40,30€
Fond d'œil + Gonio	37,71€	37,71€
Fond d'œil + RNM	39,91€	39,91€
Champ visuel + RNM	51,86€	51,86 €
Biométrie + RNM	44,06€	44,06€
Acuité visuelle - Réfraction	20,80€	20,80€



## **ACTES TECHNIQUES LES PLUS COURAMMENT PRATIQUES AU CABINET (SECTEUR 2)**

<b>Accès direct spécifique : Lunettes, Glaucome</b>	<b>Honoraires pratiqués</b>	<b>Base de remboursement</b>
Vision binoculaire + motricité	88,02€	40,02€
RNM + exploration des flux lacrymaux	76,43€	29,43€
Pachy + RNM	81,20€	30,20€
OCT + exploration des flux lacrymaux	116,80€	58,80€
OCT + Champ visuel	124,34€	66,34€
OCT + RNM	120,12€	59,12€
OCT + Fond d'oeil	123,74€	63,74€
Pachy + Gonio	79,92€	28,92€
OCT + Pachy	118,34€	59,34€
FO + exploration des flux lacrymaux	96,67€	38,67€
Fond d'œil + Pachy	80,21€	39,21€
Fond d'œil + Gonio	78,71€	37,71€
Fond d'œil + RNM	84,99€	38,99€
Champ visuel + RNM	87,19€	44,19 €
Biométrie + RNM	88,14€	43,14€
Acuité visuelle - Réfraction	20,80€	20,80€

Nous réalisons un devis pour tout dépassement d'honoraires d'actes et prestations, égal ou supérieur à 70 euros.

Votre médecin est à votre disposition pour vous apporter toute information sur les tarifs des prestations pratiquées, préalablement à la réalisation d'actes médicaux pratiqués à distance ou de visites à domicile, ainsi qu'aux conditions de leur prise en charge et de dispense éventuelle d'avance des frais.

**CABINET MEDICAL OPHTHALMOLOGIQUE POINT VISION TOULOUSE**

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de médecins au capital de 300.000 euros

2 Allée Paul Feuga – 31400 TOULOUSE

RCS Toulouse 810 031 138



<b>Hors parcours de soins coordonnés</b>	<b>Honoraires pratiqués</b>
Pachy + exploration des flux lacrymaux DE	62,05€
Pachy + RNM + DE	63,29€
Acuité visuelle – Réfraction	20,80€

<b>Lentilles de contact</b>	<b>Honoraires pratiqués</b>	<b>Base de remboursement</b>
Forfait adaptation simple (hors nomenclature)	100€	Hors nomenclature
Forfait adaptation torique (hors nomenclature)	140€	Hors nomenclature
Forfait adaptation presbytie (hors nomenclature)	180€	Hors nomenclature
Acuité visuelle – Réfraction	20,80€	20,80€

Nous réalisons un devis pour tout dépassement d'honoraires d'actes et prestations, égal ou supérieur à 70 euros.

Votre médecin est à votre disposition pour vous apporter toute information sur les tarifs des prestations pratiquées, préalablement à la réalisation d'actes médicaux pratiqués à distance ou de visites à domicile, ainsi qu'aux conditions de leur prise en charge et de dispense éventuelle d'avance des frais.

**CABINET MEDICAL OPHTHALMOLOGIQUE POINT VISION TOULOUSE**

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de médecins au capital de 300.000 euros

2 Allée Paul Feuga – 31400 TOULOUSE

RCS Toulouse 810 031 138



<b>Tarifs jours fériés*</b>	<b>Honoraires pratiqués</b>
Vision binoculaire + motricité	98,02€
Champs Visuel + Pachymetrie	94,41 €
Champs Visuel + Goniométrie	92,91€
OCT + exploration des flux lacrymaux	126,80€
OCT + Champ visuel	134,34€
OCT + Topographie	130,42€
OCT + Fond d'oeil	131,74€
Topographie+ exploration des flux lacrymaux	92,03€
Topographie + Pachymétrie	92,57€
FO + exploration des flux lacrymaux	106,67€
Fond d'œil + Pachymétrie	88,21€
Fond d'œil + RNM	93,99€
Champ visuel + RNM	94,19€
Biométrie + RNM	98,14€
Acuité visuelle - Réfraction	20,80€
Majoration F pour tout acte réalisé en urgence un jour férié	40€

\*Le centre est susceptible d'être ouvert en période de vacances scolaires et certains jours fériés, un dépassement d'honoraires modéré sera appliqué sur le tarif de votre consultation ou des actes techniques réalisés par le médecin.

Votre médecin est à votre disposition pour vous apporter toute information sur les tarifs des prestations pratiquées, préalablement à la réalisation d'actes médicaux pratiqués à distance ou de visites à domicile, ainsi qu'aux conditions de leur prise en charge et de dispense éventuelle d'avance des frais